

PREMIER MINISTRE  
DELEGATION AUX RISQUES MAJEURS  
PREFECTURE DU NORD

SERVICE INTERMINISTRIEL REGIONAL DES AFFAIRES  
CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE  
LA PROTECTION CIVILE

VILLENEUVE D'ASCQ

PLAN D'EXPOSITION  
AUX RISQUES  
NATURELS PREVISIBLES  
MOUVEMENTS DE TERRAINS

PLAN DE ZONAGE 2

- ZONE BLEUE Zone soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLANCHE Zone sans mesure de prévention

Rendu public le : 13 MAI 1982  
Approuvé le : 17 FEV. 1982

Echelle 1/5000

